

doc  
CA1  
EA9  
S05  
FRE  
1979

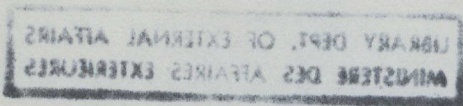
# **Les coopératives au Canada**

Faint, illegible markings or text at the top of the page.

# Les coopératives au Canada

*Texte rédigé par la Sous-section des  
coopératives de la Direction de la  
production et de la commercialisation  
des aliments,  
Ministère de l'Agriculture,  
Ottawa*

59-650-329



Direction des programmes d'information  
à l'étranger  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa (Ontario)  
Canada K1A 0G2

Les  
coopératives  
au Canada

Texte tiré par la Commission des  
coopératives de la Direction de la  
promotion et de la commercialisation  
des aliments  
Ministère de l'Agriculture  
Ottawa

© Ministre des Approvisionnement  
et Services Canada 1979

Richelieu Graphiques Ltée

N° de contrat 08KT. 08008-78-007

On peut reproduire cette brochure en  
toute liberté, qu'il s'agisse du texte inté-  
gral ou d'extraits (prière d'indiquer la  
date de parution).

Les brochures appartenant à la série  
*Documents* peuvent s'obtenir auprès des  
ambassades, hauts-commissariats ou  
consulats canadiens. Dans les pays où le  
Canada ne jouit d'aucune représentation  
diplomatique, prière de s'adresser à la  
Direction des programmes d'information  
au Canada du ministère des Affaires  
extérieures (Ottawa, Ontario, Canada  
K1A 0G2).

Document de la Commission  
des coopératives  
Ministère de l'Agriculture  
Ottawa

L'évolution du mouvement coopératif au Canada est attribuable, surtout, aux efforts déployés par les cultivateurs pour améliorer leurs moyens de négociation. C'est pourquoi ce mouvement a progressé principalement dans les régions rurales avec, en particulier, la création de coopératives de vente de produits agricoles, d'achat de matériel agricole, et de coopératives concernant la production et les services (insémination artificielle, pâturages communaux, nettoyage des semences, transports). Les coopératives procurent également aux cultivateurs articles d'épicerie, électricité, gaz naturel, assurances et crédits et nombre d'autres services.

Les coopératives, qui, en milieu urbain, devaient connaître un départ tardif, ont réalisé par la suite des progrès considérables. C'est elles qui ont donné naissance aux caisses populaires et aux *credit unions* que l'on retrouve dans presque tout le pays. Dans le domaine de l'assurance, elles connaissent un essor général, tandis que dans le secteur de la construction domiciliaire, elles ont marqué des progrès dans certaines régions bien précises. Quant aux épiceries de type coopératif, elles ont connu un grand succès dans certaines villes, surtout dans l'Ouest.

#### Historique

Au Canada, des organisations agricoles de genre coopératif existaient

déjà à l'époque des premiers colons. (La coopération se manifeste alors plutôt de façon spontanée et répond aux nécessités économiques inhérentes au mode de vie des colons où la survivance de chacun dépend de la solidarité entre voisins: on forme des équipes pour construire des granges, on travaille les uns pour les autres. C'est ce qu'on appelle «la corvée».) Mais il faut attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour voir surgir au Canada les véritables coopératives.

Dans l'intervalle, les tisserands de Rochdale en Angleterre mettent au point, en 1844, les principes fondamentaux d'une coopérative commerciale, c'est-à-dire:

- 1) liberté d'admission pour tous ceux qui peuvent bénéficier de la coopérative;
- 2) direction démocratique (chaque membre n'a droit qu'à un vote);
- 3) intérêt limité sur le capital, calculé à un taux modéré;
- 4) répartition des excédents d'opération au prorata du chiffre d'affaires;
- 5) information du public.

En 1861, des mineurs fondent une coopérative à Stellarton en Nouvelle-Écosse, et, en 1900, on en compte au moins neuf autres dans la province; il n'en reste aucune après la Première Guerre mondiale. La *British Canadian Co-operative Society*, qui existe toujours, est organisée à Sydney Mines (Nouvelle-Écosse) en 1906; c'est la plus ancienne coopéra-

tive de consommation au Canada et l'une de celles qui, dans ce secteur, connaissent la plus grande prospérité aujourd'hui.

Au Québec, le mouvement coopératif commence en 1852 avec la création d'une mutuelle d'assurance-incendie pour les cultivateurs.

L'assurance coopérative s'étend bientôt à l'assurance-vie et la première société de secours mutuels est créée en 1863. Ces deux formes de coopératives, encore importantes au Québec, existent maintenant dans d'autres provinces.

En outre, la création, dès 1900, de la Caisse Populaire de Lévis (Québec), par Alphonse Desjardins, marque le début des coopératives de crédit et d'épargne, lesquelles jouent maintenant un rôle important dans l'économie canadienne. La première coopérative de commerce agricole du Québec est créée en 1915, et une coopérative de pêcheurs est organisée en 1923.

En 1877, une charte fédérale est accordée à une organisation canadienne de cultivateurs, la *Dominion Grange*, filiale de l'*American Grange*, établie en Ontario et au Québec. A son apogée, la *Grange* compte 31 000 membres, dont 26 000 se trouvent en Ontario où ils constituent une société d'exploitation de salines pendant 38 ans. La *Grange* est également une société d'assurance-incendie pendant 22 ans et, pendant sept ans, à partir de 1879, elle se livre à des

opérations bancaires. Plus tard, cette société fusionne avec une autre organisation de cultivateurs.

Vers 1890, la *Patron of Industry*, qui vend de la ficelle d'engrègement aux cultivateurs selon les principes coopératifs, quitte le Michigan pour venir s'établir au Canada.

L'évolution rapide que connaît l'agriculture dans les Prairies après 1890 incite les premiers colons à améliorer leurs moyens de vente. Ce sont donc les cultivateurs qui, là aussi, donnent la première impulsion au mouvement coopératif.

De 1890 au début des années 1900, le ministère de l'Agriculture du Canada aide les cultivateurs des territoires appelés à former par la suite les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, à organiser des beurreries coopératives qui leur permettent de vendre leur crème quelle que soit la localité où ils habitent. Une autre beurrerie coopérative fut organisée dès 1896 dans la région de Duncan, sur l'île de Vancouver.

Le mécontentement régnait chez les pionniers des Prairies pour ce qui est de la vente du grain. Au début des années 1900, la *Territorial Grain-Growers' Association* et la *Manitoba Grain-Growers' Association* sont donc organisées. Malgré certains progrès réalisés grâce à l'aide obtenue en vertu d'une législation de réglementation, ces organisations décident bientôt que la vente collective constitue la solution idéale. La *Grain-*

*Growers' Grain Company* voit donc le jour en 1906, alors que des cultivateurs ont déjà créé quelques sociétés locales d'éleveurs.

En 1913, des sociétés coopératives d'éleveurs bien établies existent dans chacune des trois provinces des Prairies. La *United Grain Growers Ltd* est créée en 1917 par le fusionnement de deux de ces compagnies: la *Grain-Growers' Grain Company* du Manitoba et l'*Alberta Farmers' Co-operative Elevator Company*. Bien que certaines coopératives du début existent encore, nombre d'entre elles ont alors fait faillite ou sont devenues des sociétés par actions. L'absence d'une législation appropriée relative à leur constitution en société et à leur exploitation a nui à leur évolution. En 1887, le Manitoba adopte la première loi provinciale sur les coopératives, suivi du Québec en 1906. En 1908, un projet de loi fédéral visant à la constitution en société des coopératives est adopté par la Chambre des communes, mais rejeté par le Sénat.

Toutes les provinces finissent par adopter une législation sur les coopératives. Dans l'intervalle, le besoin d'une certaine association commune entre les coopératives se fait sentir. Un petit groupe de responsables se réunit donc à Hamilton (Ontario) le 6 mars 1909, pour créer l'Union coopérative du Canada, qui devient un organisme de coordination et d'information.

### *Évolution*

Le mouvement coopératif a donc progressé rapidement de 1900 à 1915. Aux sociétés coopératives d'éleveurs à grains se sont ajoutées de nombreuses petites coopératives d'achat et de vente. Toutefois, nombre d'entre elles n'ont pu faire face à l'escalade des prix à laquelle on assista entre 1916 et 1924; elles firent faillite. Dans l'intervalle, les cultivateurs de l'Ouest, ayant déjà mis sur pied des beurreries et des éleveurs à grains coopératifs, s'intéressent vivement au principe du pool, la mise en commun leur assurant des prix annuels moyens et leur permettant de ne plus dépendre des prix de vente courant à la date de livraison. Cet avantage est particulièrement évident en ce qui concerne la vente des céréales, car les cultivateurs, le plus souvent, livrent la plus grande partie de leurs grains à l'automne, lorsque les prix sont généralement les plus bas. Dès 1925, les cultivateurs des Prairies organisent trois grands syndicats de grains qui régissent environ la moitié des ventes de céréales dans les provinces des Prairies. Un certain nombre d'autres syndicats, créés au cours des années vingt, suivent l'exemple des syndicats de grains.

La crise de 1929 suscite de graves problèmes pour nombre de coopératives de vente. Les prix des produits agricoles baissent pendant plus de trois ans pour se stabiliser, enfin, à

des niveaux extrêmement bas. Cette situation provoque la faillite d'un certain nombre de coopératives dont les bases sont fragiles et va jusqu'à mettre en péril celles qui sont solidement établies. C'est ainsi que la *Saskatchewan Co-operative Creameries Ltd* fait faillite. (Elle sera réorganisée par la suite.) Les versements effectués par les syndicats de grain au moment de la livraison étaient sensés être sensiblement inférieurs au prix auquel le grain serait vendu. Cependant, au cours de l'année 1929-1930, les prix baissent avec une telle rapidité que ces paiements initiaux se révèlent de beaucoup supérieurs aux prix obtenus au moment de la vente du grain. Des prêts garantis par le gouvernement permettent aux trois syndicats de surmonter ces difficultés.

Il devient dès lors évident que même les grandes coopératives de mise en commun ne peuvent stabiliser les prix du grain canadien. La Commission canadienne du blé (C.C.B.), créée à cette fin, dirige des coopératives responsables de la vente du grain des provinces des Prairies. A titre d'agents de la C.C.B., celles-ci, au nombre de quatre, recueillent et emmagasinent leurs céréales. Malgré tous les reculs enregistrés lors de la crise, les cultivateurs continuent à appuyer leurs coopératives et le mouvement conserve toute sa force. Au cours des années trente, on assiste à un regain

d'intérêt pour les achats collectifs et ce sont les coopératives de vente de grains, tel le Syndicat du blé de la Saskatchewan, qui aident les cultivateurs à organiser des coopératives d'achat. Étant donné la diminution des prix des produits agricoles, il est, en effet, de plus en plus important de réaliser des économies sur l'achat de matériel agricole. C'est ainsi que dans les provinces des Prairies, par suite de la mécanisation de l'agriculture, on désire spécialement réduire le coût du pétrole, ce qui amène un petit groupe de cultivateurs à organiser la *Consumers Co-operative Refineries Ltd* (1935) et à construire la première raffinerie de pétrole coopérative du monde. Cet événement devait donner un essor considérable et définitif aux coopératives d'achat au Canada.

Bien que les coopératives d'achat et de vente continuent à progresser depuis 1940, c'est surtout dans le domaine des services que les progrès ont été réalisés. Avant 1930, on ne trouvait, pour ainsi dire, des coopératives d'épargne et de crédit (caisses populaires et *credit unions*) qu'au Québec, mais, au cours des années trente, certaines provinces ont adopté une législation spéciale en vue de faciliter l'organisation de ces sociétés. Depuis, leur nombre a augmenté très rapidement, de même que celui de leurs membres, et leur actif. D'autre part, l'assurance coopérative sur la vie, pour les frais mé-



dicaux et les automobiles s'est développée considérablement au cours des trente dernières années. En Alberta, les coopératives d'électrification rurale et, depuis quelques années, de gaz naturel ont fourni à des milliers de fermes éclairage, chauffage et énergie. Dans le domaine de la construction domiciliaire, les coopératives ont connu des progrès marquants dans certaines régions.

#### *Les coopératives en 1976*

D'après les rapports annuels de 1976 adressés au ministère de l'Agriculture, il y avait au Canada 2 518 coopératives (sans compter les sociétés de crédit). Le nombre total des membres de ces coopératives s'élevait à 2 366 000 et leur chiffre d'affaires total à 6,21 milliards de dollars. Ces coopératives se répartissaient dans les catégories suivantes: vente et achat (1 164), pêches (82), services (873) et production (399). Les coopératives de vente et d'achat sont approvisionnées par huit coopératives de gros.

#### *Les coopératives de vente et d'achat*

Pour ce qui était du chiffre d'affaires de l'ensemble de ces coopératives, il dépasse, à lui seul, les 6 milliards de dollars, montant record. Le nombre d'associations a peu varié, mais celui des membres a augmenté de 100 000, ce qui en porte le nombre total à 1 730 000. Le nombre des associa-

tions s'est quelque peu stabilisé ces dernières années, après une longue période de baisse tandis que, dans l'ensemble, le nombre d'adhésions augmente depuis beaucoup d'années. Ces tendances s'expliquent, d'une part, par le fait que, comme cela se produit généralement dans le commerce, les coopératives et les entreprises agricoles se regroupent en unités plus importantes et plus rentables, et d'autre part, par le fait que la baisse du nombre de membres qui s'ensuit dans les régions rurales est contrebalancée par un essor de l'activité coopérative dans le domaine de la consommation, c'est-à-dire par de nouvelles et nombreuses adhésions et la création de coopératives dans les régions urbaines.

En 1976, la vente de produits agricoles représentait 62 p. cent du chiffre d'affaires total, la fourniture de matériel agricole et d'articles de consommation (achats) 36 p. cent, les revenus provenant des services et de diverses sources, 2 p. cent. Ces proportions étaient à peu près les mêmes que celles des cinq années précédentes. Les achats n'ont pas cessé d'augmenter au cours de cette période, tendance qui s'était amorcée dès 1932; cependant, de 1932 à 1971 le chiffre des achats dépassait celui des ventes dont l'augmentation était irrégulière, alors que de 1971 à 1976, le volume des ventes a égalé celui des achats grâce à

l'accroissement considérable des exportations de blé et à l'attribution aux coopératives d'une plus grande partie du marché laitier, notamment, du secteur des produits laitiers industriels. Au cours de cette période, l'augmentation des ventes effectuées par les coopératives est attribuable, à 90 p. cent, à deux groupes de produits de base, soit les céréales et semences, et les produits laitiers.

Les articles agricoles, suivis par les denrées alimentaires, représentaient en 1976 la plus grande partie des produits achetés. Les achats coopératifs de provendes sont particulièrement importants en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique. Dans toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario, les coopératives achètent une quantité appréciable de denrées alimentaires. D'importants achats coopératifs de pétrole sont effectués par les provinces des Prairies, l'Ontario et le Québec. La plus grande partie des engrais et des produits chimiques sont achetés par l'Ontario et les provinces des Prairies. Ces dernières et le Québec achètent aussi une grande quantité de machines agricoles. Les achats coopératifs de biens de consommation, notamment de denrées alimentaires, n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années et constituent maintenant une importante fraction du chiffre d'affaires des coopératives. A l'origine, la vente de biens de consommation servait de

complément au commerce plus important des articles agricoles; de ce fait, elle intéressait presque exclusivement la population des campagnes. Toutefois, l'implantation progressive de coopératives dans les agglomérations, la création de coopératives dans les villes ont amené la population urbaine à adopter de plus en plus le système d'achat coopératif.

La coopérative de détail, nouvelle catégorie de magasin coopératif apparue ces dernières années, est surtout établie dans les centres urbains. Elle vend ses produits au prix coûtant, ou presque, et ses membres paient régulièrement les frais d'administration (d'ordinaire toutes les semaines) afin d'absorber les dépenses de l'organisation. Les coopératives de détail se sont multipliées en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique tandis qu'un système analogue, connu sous le nom de «Cooprix», se répandait au Québec. Les provinces de l'Ouest, qui disposent déjà d'un grand nombre de super-marchés coopératifs, ont mis plus de temps à adopter les coopératives de détail.

Comme les entreprises commerciales privées, les coopératives canadiennes vendent ou achètent des produits de dimensions et de types très variés. Quelques-unes d'entre elles font le commerce d'un seul genre de produit, qu'il s'agisse d'articles utilisés dans les fermes ou

de certains biens de consommation, tandis que d'autres offrent un large éventail de biens. Certaines coopératives se spécialisent à la fois dans la vente et l'achat. On trouve des coopératives de petite, de moyenne et de grande importance. Quelques coopératives, bien qu'importantes, ne possèdent aucune succursale tandis que d'autres en ont parfois plusieurs. Celles-ci peuvent pourvoir aux besoins de la clientèle d'une région, voire d'une ou plusieurs provinces. Depuis une vingtaine d'années, on a assisté à la création de coopératives destinées à approvisionner la clientèle de vastes régions plutôt que celle de secteurs limités.

Il y a également une tendance au fusionnement de coopératives locales ou de vente au détail avec les organisations de gros. La *United Co-operative of Ontario* en fournit sans doute le meilleur exemple: ayant mis en marche un programme de fusionnement avec des coopératives locales, elle approvisionne maintenant plus de 30 succursales — coopératives jadis autonomes — ainsi que 50 autres coopératives locales avec lesquelles elle n'a pas encore fusionné.

Quelques coopératives de vente et d'achat fonctionnent à l'échelle interprovinciale. La *United Grain Growers Limited* exploite des élévateurs dans tout l'ouest du Canada et des élévateurs de tête de ligne sur les Grands Lacs et à Vancouver. La *Canadian Co-operative Wheat Pro-*

*ducers Limited* représente les trois syndicats provinciaux de blé qui, par son entremise, étudient les programmes et les politiques qui se rapportent à chacun d'eux et aux milliers de producteurs de grains des provinces des Prairies. En outre, la *Can Grain Ltd*, propriété des trois syndicats, coordonne leurs exportations. Les syndicats de la Saskatchewan et du Manitoba ont formé la *C.S.P. Foods Ltd* qui a la charge de toutes leurs opérations touchant les graines oléagineuses. Cette filiale, qui possède à Altona (Manitoba) une vaste installation de broyage dont on a terminé depuis peu l'agrandissement, ouvre d'importants débouchés aux oléagineux et aux tourteaux canadiens sur les marchés internationaux.

La *Canadian Co-operative Implementations Limited*, association de cultivateurs indépendante dont le siège social se trouve à Winnipeg, a été créée en 1940 pour la fabrication et la distribution de machines agricoles. Elle compte 80 000 membres dans les provinces des Prairies et le nord-ouest de l'Ontario. En 1977, elle a éprouvé des difficultés financières dues à une baisse des ventes (attribuable à la sécheresse) et à l'accumulation des stocks qui en a résulté. Toutefois, un prêt spécial consenti par le gouvernement fédéral et les provinces des Prairies, une réorganisation générale et

l'appui soutenu de ses membres devraient lui permettre de corriger cette situation et de réussir.

La Coopérative canadienne des producteurs de laine limitée exerce son activité dans tout le pays. Depuis nombre d'années, elle maintient près de 70 p. cent de la laine écoulée par l'entremise des postes enregistrés du gouvernement.

#### *Les coopératives de gros*

Presque toutes les coopératives qui approvisionnent leurs membres en articles destinés aux fermes et en biens de consommation sont affiliées à au moins une des huit coopératives de gros au Canada. Les coopératives de gros offrent aux coopératives fédérées une grande variété de produits et pourvoient à la plupart de leurs besoins, sinon à tous. Certaines d'entre elles agissent aussi comme agences centrales de vente de produits agricoles. Les ventes des coopératives de gros s'élevaient à \$1 924 000 en 1976; elles comprenaient les ventes d'approvisionnements (\$1 296 000) dont les produits alimentaires, les provendes et les produits pétroliers formaient la plus grande partie, et les ventes de produits agricoles (\$628 millions), les produits laitiers, le bétail, la viande et la volaille venant en tête de liste.

Il existe huit coopératives de gros dont la plus importante, la *Federated Co-operatives Limited*, fait partie

d'une fédération connue sous le nom de *Co-operative Retailing System of Western Canada*. Cette fédération regroupe plus de 400 coopératives d'achat qui satisfont aux besoins d'environ 550 000 coopérateurs (membres-propriétaires) répartis entre le nord-ouest de l'Ontario et l'île de Vancouver. Elle assure la vente de denrées alimentaires, de médicaments, de marchandises sèches et d'autres produits de consommation ainsi que de matériaux de construction, de quincaillerie, de produits pétroliers, d'engrais, de produits chimiques agricoles, de produits alimentaires pour les animaux de ferme, et de divers autres articles destinés aux cultivateurs. La *Federated Co-operatives Limited* englobe également des entreprises manufacturières: scierie, usine de contreplaqué, raffinerie de pétrole; par ailleurs, elle exploite plusieurs puits de pétrole et, depuis 1975 elle possède une fabrique de maisons préfabriquées, de garages, de charpentes de toit, et de planchers. En outre, depuis sa fusion avec l'*Interprovincial Co-operatives* (1971), elle possède une usine de produits chimiques et régit l'emploi de l'étiquette «Co-op» qui n'apparaît que sur les produits coopératifs de haute qualité. La *Federated* offre également un large éventail de services à ses filiales, y compris des services de comptabilité, de vérification des comptes, de relations de travail et de

relations avec le personnel, d'imprimerie, de conception de magasin et d'étalage des marchandises, et de construction.

La *Western Co-operative Fertilizers Limited* (W.C.F.L.), association commerciale créée par la *Federated Co-operatives Limited* et les syndicats du blé de l'Alberta et de la Saskatchewan (auxquels le syndicat du Manitoba s'est joint par la suite) en vue de répondre aux besoins en engrais des membres des coopératives dans les provinces de l'Ouest, a été constituée en société en 1964. Son usine est construite sur un terrain de 320 acres près de Calgary (Alberta). De 225 000 tonnes au départ, son chiffre de production annuelle est passé, par la suite, à 500 000. En 1974, la W.C.F.L. s'est jointe à la *United Co-operatives of Ontario*, à la Coopérative fédérée de Québec et à la *C.F. Industries*, importante coopérative nord-américaine de fabrication d'engrais, pour créer la *Canadian Fertilizers Limited*. Cette dernière a récemment fait construire à Medicine Hat (Alberta) un vaste complexe de fabrication d'engrais azotés destinés aux diverses coopératives qui lui sont associées.

La *United Co-operatives of Ontario* (U.C.O.), coopérative de gros, se spécialise aussi dans le commerce de détail, par l'entremise de ses succursales. Cette coopérative est le plus important vendeur de bovins dans les parcs à bestiaux de Toronto.

Elle vend le grain récolté par certains de ses membres tandis qu'elle en approvisionne d'autres en alimentation pour le bétail. L'U.C.O. est grand fournisseur de poulets et de dindes de grill ainsi que d'œufs provenant de ses couvoirs. Elle offre également à ses membres toute une gamme d'articles de ferme: engrais et insecticides, semences de grande qualité portant son étiquette, essence, huile à chauffage et à moteur Diesel, gaz propane, trapeuses, distributeurs et abreuvoirs automatiques, corde, etc.

La Coopérative fédérée de Québec se consacre au commerce au détail des produits agricoles et au commerce en gros des articles de ferme; elle regroupe 185 coopératives (35 000 cultivateurs membres) réparties dans toute la province de Québec. Important fabricant et vendeur de produits laitiers, elle est le principal pilier de l'agriculture au Québec. En outre, elle fournit des services de consultation technique en matière de transformation du lait, de contrôle de la production, ainsi que des services de consultation administrative aux coopératives laitières locales. Ayant agrandi ses installations et fait certaines acquisitions au cours de ces dernières années, la Fédérée est devenue, sous le nom bien connu de «Flemingo», la plus importante entreprise de transformation de la province. Des transactions lui ont permis d'acquérir environ 20 p. cent des installations d'emballage de viande

de la province. La Coopérative Fédérée, dont le slogan est: «Tout sous un même toit», offre à ses succursales à peu près tout le matériel agricole possible (machines agricoles comprises).

La Fédération des Magasins est une coopérative de gros qui approvisionne la plupart des 225 coopératives de consommation du Québec. Grâce à ses magasins «Cooprix», la Fédération a pu, ces dernières années, se faire une place sur le marché des centres urbains. Depuis 1976, elle participe à un programme de rationalisation du système des coopératives de consommation qui comporte l'établissement de succursales pour les magasins situés dans des régions précises.

En 1976, la *Co-op Atlantic* (l'ancienne *Maritime Co-operative Services*) a célébré son cinquantième anniversaire. Bien que ses débuts aient été modestes, elle est devenue l'un des piliers de l'économie des provinces de l'Atlantique. Elle a toujours respecté les principes coopératifs et veillé à améliorer la situation économique des habitants de la région, dont 60 000 comptent parmi ses membres. Bien qu'à l'origine, la *Co-op Atlantic* ait été une entreprise de vente de bétail et qu'au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse, elle demeure une agence de vente pour le compte des commissions de commercialisation du porc, ses activités sont aujourd'hui, avant tout,

centrées sur l'achat. Elle met à la disposition de ses succursales à la fois des biens de consommation, des articles agricoles et un service de consultation en gestion. En outre, elle possède une filiale, l'*Atlantic Peoples Housing* dont le but est de réduire les coûts assumés par les propriétaires de maison. Plusieurs de ses projets de construction en sont à divers stades de réalisation dans les régions de Moncton et de Salisbury. Par ailleurs, elle a commencé à construire un immeuble de 272 logements, le *People's Park Tower*, destiné à des personnes disposant de revenus fixes. Il s'agit, là encore, d'une entreprise à but non lucratif.

Les Pêcheurs unis du Québec et la *United Maritime Fishermen Co-op* servent d'organismes de commercialisation centraux aux coopératives de pêche de la région de l'Atlantique et du Québec. Ces deux sociétés fournissent à leurs membres des installations de transformation et effectuent des exportations. La coopérative des Pêcheurs unis construit aussi des chalutiers, et la *United Maritime Fishermen Co-op* fait le commerce de gros avec ses membres.

La *Fed Up Co-operative Wholesaler Association* est une entreprise nouvelle et relativement petite, qui fait le commerce des denrées alimentaires. Établie à Vancouver, elle approvisionne environ 55 coopératives membres en Colombie-Britannique et elle se caractérise par

l'importance qu'elle accorde au principe sociétaire-exploitant. Tous ses membres à tour de rôle sont responsables des activités de leur succursale, et les succursales elles-mêmes se succèdent pour diriger l'entreprise de gros.

#### *Structure financière*

L'actif des coopératives a connu une augmentation allant de pair avec celle du chiffre d'affaires. Entre 1966 et 1976, l'actif des coopératives de vente et d'achat a presque triplé, passant de 777 millions de dollars à 2,225 milliards. De même, l'actif des coopératives de gros est passé de 176 millions de dollars à 541 millions. Les fonds nécessaires à la plus grande partie du financement de cette expansion considérable proviennent de prêts plutôt que des contributions versées par les sociétaires. Certains de ces prêts ont été consentis par d'autres institutions, telles des sociétés de crédit et des compagnies d'assurance coopératives. Toutefois, on s'est parfois demandé dans quelle mesure cette tendance pouvait se maintenir sans présenter de danger pour la situation financière des coopératives. De 1966 à 1976, la part des sociétaires dans les coopératives de vente et d'achat a été ramenée de 48 à 37 p. cent.

#### *Les coopératives de pêcheurs*

On trouve des coopératives de pêcheurs dans toutes les provinces. En

1976, il y en avait 82. Comptant 12 000 membres, elles ont vendu pour 54 millions de dollars de poisson et 45 millions de dollars de matériel de pêche.

En Colombie-Britannique, tous les pêcheurs peuvent devenir membres d'une coopérative centrale importante, la *Prince Rupert Fishermen's Co-operative Association*. Cette société exploite des établissements de transformation du poisson à Prince Rupert et à Vancouver. Les pêcheurs de la Colombie-Britannique ont aussi des régimes coopératifs de crédit et d'assurance.

#### *Les coopératives de services*

Ce groupe comprend des coopératives d'assurance, d'électricité, de logement et des coopératives assurant divers autres services: distribution d'eau et de gaz naturel, transport, entreposage frigorifique, nettoyage des semences. En 1976, les coopératives de services ayant fait un rapport sur leur activité (à l'exclusion des coopératives d'assurance autres que les coopératives d'assurance pour frais médicaux) étaient au nombre de 873 (589 000 membres); leur chiffre d'affaires s'est élevé à 103 millions de dollars et leur actif à 289 millions.

#### *L'assurance*

Il existe des sociétés coopératives d'assurance dans toutes les provinces; elles offrent assurances-vie, as-

surances-automobile, assurances contre les incendies, la grêle et les pertes en général, assurances-cautionnement et assurances pour les frais médicaux. Quelques-unes des petites sociétés mutuelles fonctionnent comme les coopératives, particulièrement en ce qui concerne l'assurance-vie sur la ferme. En raison des dispositions statutaires régissant les sociétés d'assurance-vie canadiennes, il est difficile de maintenir une régie démocratique à l'égard de l'assuré dans une société d'assurance importante même si, au départ, celle-ci se fondait en gros sur le même principe que les coopératives.

En 1976, on trouvait des coopératives d'assurance médicale dans quatre des dix provinces. Au début, elles se bornaient généralement à assumer le remboursement des frais d'hospitalisation, mais elles ont progressivement élargi leur champ d'activités pour offrir également l'assurance médicale-chirurgicale et d'autres services. L'adoption, au cours des années soixante, d'un régime d'assurance médicale par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devait, certes, considérablement restreindre le rôle joué par les coopératives mais celles-ci se sont mises alors à offrir une assurance complémentaire aux régimes gouvernementaux et, dans certains cas, à agir comme agents d'assurances pour le gouvernement.

Au milieu des années soixante-dix, la popularité de ces régimes complémentaires s'est grandement accrue en Colombie-Britannique et en Ontario, une importante coopérative d'assurance médicale existant dans chacune de ces provinces. Celle de la Colombie-Britannique a mis sur pied un régime d'assurance dentaire si populaire qu'environ 20 p. cent de la population de la province bénéficie maintenant d'une forme quelconque de protection dispensée par une assurance-maladie coopérative. En Ontario, le régime de soins médicaux supplémentaires mis sur pied par la coopérative aura valu à celle-ci l'adhésion de 200 000 membres.

#### *L'électrification*

En Alberta, l'électrification rurale que les sociétés privées trouvaient trop coûteuse, est généralement financée par des coopératives de cultivateurs. Lorsqu'une nouvelle coopérative d'électrification obtient le nombre de membres requis, elle conclut une entente avec une société d'utilité publique desservant la région. Celle-ci porte sur l'installation et l'entretien des lignes et sur l'approvisionnement en énergie électrique. La société d'électricité facture la coopérative pour l'installation au prix coûtant. La coopérative peut obtenir des prêts à long terme, garantis par le gouvernement, pour acquitter le coût de l'installation. Chaque membre signe une entente avec la coopérative et



paie sa part du prêt jusqu'à l'échéance. Constituées au cours de l'après-guerre, ces coopératives ont permis d'électrifier environ 90 p. cent des 60 000 fermes de l'Alberta.

### *Le logement*

Les coopératives de logement, qui se sont organisées d'abord en Nouvelle-Écosse, ont gagné graduellement toutes les provinces. À l'origine, les coopératives d'autoconstruction ont prédominé. Dans ce type de coopérative, des familles s'unissent pour construire (de leurs propres mains, dans toute la mesure du possible) des maisons unifamiliales. Ces dernières années, les coopératives de «location simple», prévoyant la propriété collective de logements multifamiliaux, ont fait leur apparition. Il s'agit d'associations généralement sans but lucratif regroupant les habitants de tout un quartier qui bénéficient d'un certain nombre de services en commun. Dans ce cas, les membres ne participent pas eux-mêmes aux travaux de construction; ils font appel aux services d'un constructeur professionnel. Ils doivent payer un loyer couvrant l'amortissement des frais d'investissement pour la durée utile des immeubles, le coût des taxes et les dépenses courantes. En vertu de la Loi nationale sur l'habitation, les coopératives de logement peuvent obtenir des prêts, un certain nombre de coopératives de crédit immobilier

ayant été approuvées comme bailleurs de fonds en vertu de cette loi. En 1978, on comptait plus de 200 coopératives de logement constituées en sociétés. La moitié environ possédait plus de 7 000 unités d'habitation occupées. Les autres avaient entrepris la construction de 1 000 unités environ (à peu près 2 000 unités supplémentaires se trouvaient à divers stades de planification).

### *Les coopératives de production*

Les coopératives de production offrent des services directement liés au domaine de l'agriculture (insémination artificielle par exemple) ou s'occupent directement de la production (en particulier, de l'exploitation coopérative de domaines agricoles). Les deux principaux genres de coopératives appartenant à cette catégorie (plus des deux tiers du chiffre d'affaires total) sont les coopératives de producteurs de bois et les coopératives d'éleveurs dont la fonction première est d'assurer le financement de l'alimentation du bétail. Récemment, les coopératives de machines agricoles — où les gros articles, tel l'équipement servant à la récolte des céréales, sont propriété commune — et les fermes coopératives ont connu un regain de popularité en Saskatchewan grâce aux efforts déployés par le gouvernement provincial pour faire connaître aux cultivateurs les avantages de la production coopérative. En 1976, le

chiffre d'affaires et l'actif de 399 associations de production comptant 29 000 membres s'élevaient respectivement à 48 et 42 millions de dollars.

### *Les coopératives financières*

Les coopératives d'épargne et de crédit (*credit unions* et «caisses populaires») sont des sociétés coopératives dont le but est d'accumuler les épargnes et de les prêter à leurs membres à des taux d'intérêt raisonnables. La *Rustico Farmer's Bank* qui a obtenu sa charte en 1864, dans l'Île-du-Prince-Édouard, fut un précurseur de ces organisations de crédit.

Alphonse Desjardins a fondé la première caisse populaire en 1900, à Lévis (Québec). Il a créé deux autres caisses dans cette province avant l'adoption, en 1906, de la Loi sur les syndicats coopératifs dont ce genre d'organisation relève sur le plan juridique. En 1930, le Québec comptait de nombreuses caisses populaires. Dans les autres provinces, les coopératives de crédit ne faisaient l'objet d'aucune législation régissant leur constitution en société et leur surveillance de sorte qu'elles n'y apparurent qu'en petit nombre et que la majorité d'entre elles firent faillite.

L'idée des caisses populaires s'est répandue aux États-Unis où leur conception se trouva modifiée pour donner naissance aux *credit unions* qui répondaient aux besoins des ou-

vriers (industries). La paroisse créait le lien d'association des membres des caisses populaires alors que, pour les *credit unions* c'était le lieu de travail. L'intérêt envers les coopératives de crédit s'est accru pendant la crise des années trente. En Nouvelle-Écosse, la mise sur pied de ces sociétés préconisées par des représentants de l'Université Saint-François-Xavier dans leurs cours d'agriculture, a remporté beaucoup de succès. Les directeurs d'entreprises industrielles commencèrent alors à voir l'importance que prenaient les coopératives de crédit aux yeux de leurs employés. En quelques années, une législation appropriée fut adoptée dans toutes les provinces et l'on encouragea l'établissement de coopératives de crédit dans l'industrie et dans les agglomérations rurales. Le mouvement entra alors dans un état d'évolution rapide qui se poursuit encore aujourd'hui.

Le fait que les *credit unions* et les caisses populaires se sont mises, depuis peu, à offrir à leurs sociétaires, outre les services d'épargne et de prêt habituels, toute une gamme de services financiers (comptes de chèques personnels, prêts en première ou seconde hypothèque, coffrets de sûreté, mandats-poste, chèques de voyage, régimes d'épargne-retraite, retenues à la source et services de consultation financière) a entraîné une augmentation considérable du

nombre d'adhésions et, du même coup, une baisse du nombre des sociétés; une seule coopérative regroupant toutes sortes de services sous un même toit peut, en effet, en remplacer plusieurs qui n'assureraient que des services limités.

Les *credit unions* et les caisses populaires ont plus de sociétaires et possèdent un actif plus important que tous les autres genres de coopératives réunies. En 1977, elles comptaient 3 835 associations et plus de 8 500 000 membres; leur actif total s'élevait à 19,4 milliards de dollars et leurs prêts totalisaient 14 milliards de dollars. C'est encore au Québec, d'où émane ce mouvement, que la participation aux coopératives financières connaît le plus d'ampleur. Il existe des *credit unions* et des caisses populaires centrales dans toutes les provinces. Elles servent de dépositaires pour l'excédent des caisses locales qui en sont membres et à qui elles prêtent de l'argent; dans certains cas, elles consentent également des prêts à d'autres organisations coopératives. Elles recrutent la plupart de leurs membres parmi les *credit unions* et les caisses populaires locales, mais aussi parmi les coopératives de vente, d'achat ou autres. C'est ainsi que les sociétés de crédit peuvent venir en aide à d'autres types d'associations coopératives, au sein de ce mouvement coopératif dont elles font partie.

En 1977, on comptait 19 caisses centrales (caisses populaires et *credit unions*) — certaines d'entre elles ne desservant qu'une petite région, d'autres, des provinces entières — sans compter la *Canadian Co-operative Credit Society Limited* qui joue, à l'échelle nationale, le même rôle que les centrales au niveau régional ou provincial.

Plus récemment, certaines coopératives se sont engagées dans des activités fiduciaires. A l'heure actuelle, il existe deux coopératives de fiducie d'une certaine importance, La Fiducie du Québec et la *Co-operative Trust Company of Canada* qui effectue des opérations financières dans tout le pays sauf au Québec. Ces organismes offrent toute une gamme de services, dont un service de planification successorale, un service de fiducie destiné aux sociétés, des régimes enregistrés d'épargne-retraite et d'épargne-logement. En 1976, l'actif total de ces coopératives s'élevait à \$2 200 000.

#### *Surveillance et direction*

Les coopératives de gros fournissent certains services de surveillance aux associations locales. Quelques-unes d'entre elles retiennent les services de vérificateurs compétents qui font de la vérification continue pour le compte des coopératives locales et présentent régulièrement des rapports aux bureaux de direction. Elles aident aussi les coopératives locales

à remplir leurs déclarations de revenus. (Les affaires de certaines de ces coopératives locales se font sous la surveillance d'une coopérative de gros.)

Presque toutes les coopératives canadiennes sont constituées en société aux termes de la législation provinciale. Aucune législation coopérative fédérale n'existait avant 1970. Quelques coopératives desservant plus d'une province avaient été établies conformément à la loi sur les sociétés commerciales privées ou à des lois spéciales qui étaient en vigueur avant que la législation coopérative fédérale ne soit adoptée. Depuis, certaines d'entre elles ont été à nouveau constituées en sociétés aux termes de la Loi fédérale sur les associations coopératives. L'organisation de coopératives au Yukon et dans les Territoires-du-Nord-Ouest est régie par des ordonnances. L'étendue de la surveillance et de la direction offertes aux coopératives varie selon la province. Dans certaines provinces, le seul service rendu par le gouvernement consiste, dans la plupart des cas, à s'assurer que les coopératives sont constituées selon les règles et que les formalités légales appropriées sont respectées lors des fusions et des dissolutions. Dans d'autres provinces, le bureau d'enregistrement des associations coopératives a un petit effectif qui aide et conseille les coopératives aux

divers stades de leur organisation. Les gouvernements de la Saskatchewan et du Manitoba ont créé des services s'occupant uniquement des questions relatives aux coopératives et dont les fonctions principales sont d'inspecter et de conseiller ces dernières.

Les *credit unions* et les caisses populaires sont beaucoup mieux surveillées que les autres coopératives. Dans la majorité des provinces, chaque société est inspectée environ une fois par année. L'inspecteur s'assure qu'elle se conforme à la loi et aux règlements; il cherche aussi à découvrir les mauvaises méthodes d'administration et les autres points faibles qui peuvent nuire à la solidité financière de l'association. Les coopératives canadiennes sont généralement soumises au même régime fiscal que les autres maisons d'affaires, les ristournes de participation qu'elles versent pouvant, sous réserve de certaines restrictions, être exemptes d'imposition, comme celles des maisons commerciales.

#### *Information du public, promotion du mouvement coopératif, communications*

Un certain nombre d'associations de coopératives (organisations non commerciales dont les fonds sont constitués par les cotisations de leurs membres) s'attachent à promouvoir le mouvement coopératif, à informer le public et à établir des relations

avec les diverses administrations (municipale, régionale, etc.). La plus importante d'entre elles est l'Union coopérative du Canada, qui célébrera son soixante-dixième anniversaire en 1979 et qui représente presque tous les types de coopératives canadiennes. La *Canadian Co-operative Credit Society* s'occupe particulièrement de questions ayant trait aux *credit unions*, et la *Co-operative Housing Foundation* joue un rôle semblable dans le secteur de l'habitation. Ces trois organismes travaillent en étroite collaboration. La *Co-operative Trust Company* et la *Co-operators Group Ltd*, quant à eux, se spécialisent de plus en plus dans les questions financières. Deux organismes représentent les coopératives francophones: le Conseil canadien de la coopération — association nationale semblable à l'Union coopérative du Canada qui collabore avec lui dans des domaines d'intérêt commun — et le Conseil de la coopération du Québec qui représente la plupart des coopératives établies dans cette province.

C'est à l'Université Saint-François-Xavier, à Antigonish, (Nouvelle-Écosse) que se donnèrent les premiers cours sur les coopératives, cours qui, depuis 50 ans, répondent aux besoins des coopérateurs des provinces de l'Atlantique et auxquels se sont ajoutés, depuis 1960, des cours destinés aux étudiants étrangers (création du Coady International

Institute). Le *Co-operative College of Canada*, situé à Saskatoon, en Saskatchewan, est un institut national qui assure la formation des gérants et des directeurs de coopératives. On y élabore actuellement un programme de cours spécialisés portant sur les besoins particuliers des diverses régions. En outre, ce collège administre, pour le compte des *credit unions*, le *Canadian Credit Union Institute* qui offre une formation spéciale aux gérants de coopératives financières.

En 1976, l'Université de Sherbrooke a créé l'Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives qui, plutôt que d'assurer une formation immédiate et pratique sur les coopératives, offre des cours d'économie, de sociologie, de gestion et en plusieurs autres disciplines.

Pour sa part, la Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins a créé l'Institut coopératif Desjardins afin de donner au personnel des coopératives du Québec, y compris les directeurs, une formation dans les diverses techniques de gestion.

Les organisations coopératives du Canada commanditent toute une gamme de publications qui traitent

de tous les sujets propres à intéresser les coopérateurs. Ainsi, les cultivateurs de l'Ouest ont deux hebdomadaires à leur disposition: le *Western Producer* et le *Manitoba Co-operator*. Le *Co-operative Consumer* est publié chaque mois à l'intention des membres de coopératives de détail. Les périodiques mensuels *Ensemble* et *Atlantic Co-operator* paraissent respectivement au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. En outre, le *Credit Union Way* et *Ma Caisse Populaire Desjardins* sont deux publications à gros tirage portant sur les sociétés de crédit. En tout, plus de 7 millions de lettres d'information, bulletins, revues et journaux, etc. sont publiés chaque année par le mouvement coopératif.



## ANNEXE I

### Évolution des coopératives de vente et d'achat (1932-1976)

Année	Nombre des associations rendant compte de leurs activités	Vente	Achat	Chiffre d'affaires total*
		(Chiffres donnés en milliers de dollars)		
1932	795	134 611	10 665	145 303
1941	1 395	215 030	24 895	242 158
1946	1 953	454 564	95 603	554 329
1951	2 348	769 264	209 985	988 459
1952	2 194	840 113	234 848	1 112 469
1953	2 221	874 698	245 629	1 147 590
1954	2 086	735 780	234 583	989 066
1955	1 949	704 047	228 446	941 377
1956	2 041	823 389	258 751	1 092 516
1957	2 022	817 601	283 730	1 116 002
1958	2 002	898 168	296 743	1 209 805
1959	1 982	963 330	332 943	1 315 167
1960	1 934	972 333	365 744	1 358 625
1961	1 914	1 019 819	391 761	1 430 197
1962	1 877	928 502	423 302	1 372 605
1963**	1 583	1 100 200	489 000	1 617 900
1964	1 546	1 234 000	522 800	1 780 600
1965	1 495	1 201 700	549 400	1 774 600
1966	1 420	1 238 600	609 500	1 882 900
1967	1 357	1 372 800	681 400	2 091 000
1968	1 312	1 285 600	715 000	2 039 900
1969	1 244	1 231 900	721 400	1 995 600
1970	1 230	1 288 400	743 000	2 074 400
1971	1 210	1 403 100	819 000	2 266 400
1972	1 120	1 708 300	906 300	2 666 900
1973	1 116	2 176 100	1 178 600	3 415 700
1974	1 123	3 142 800	1 550 000	4 769 600
1975	1 144	3 363 400	1 910 900	5 362 200
1976	1 164	3 745 400	2 162 300	6 001 500

\*Les chiffres donnés englobent, en plus des chiffres de vente et d'achat, les ristournes provenant des ventes en gros; les intérêts perçus sur les investissements; les loyers; le travail exécuté sur commande, etc.

\*\*A partir de 1963 (inclus), il s'agit d'années civiles.

## ANNEXE II

### Chiffre d'affaires des coopératives de vente et d'achat (1976)

<i>Produits agricoles</i>	milliers de dollars
Produits laitiers	1 016 800
Fruits et légumes	86 200
Céréales et semences	2 127 300
Bétail et produits carnés	334 900
Volailles et œufs	130 200
Autres produits	50 000
Total des ventes de produits agricoles	3 745 400
<i>Fournitures</i>	
Produits alimentaires	612 000
Provende	363 600
Engrais et produits chimiques	207 200
Quincaillerie et machines agricoles	347 600
Pétrole	339 200
Matériaux de construction	126 800
Autres fournitures	165 900
Total des ventes de fournitures	2 162 300
Ventes totales	5 907 700
Recettes provenant des services	52 800
Autres recettes	41 000
Chiffre d'affaires total	6 001 500



### ANNEXE III

#### Évolution des Coopératives d'épargne et de crédit (1946-1977)

Année	Nombre de coopératives	Nombre de membres	Pourcentage de la population totale	Actif	Prêts consentis
				(Chiffres donnés en million de dollars)	
1946	2 422	688 739	5,6	188	53
1947	2 516	779 199	6,2	221	81
1948	2 608	850 608	6,6	254	90
1949*	2 819	940 427	6,9	282	100
1950	2 965	1 036 175	7,5	312	108
1951	3 121	1 137 931	8,1	359	125
1952	3 333	1 260 435	8,7	424	154
1953	3 606	1 434 270	9,7	489	203
1954	3 920	1 560 714	10,3	552	213
1955	4 100	1 731 328	11,1	653	260
1956	4 258	1 870 277	11,6	761	310
1957	2 349	2 059 835	12,4	846	345
1958	4 485	2 187 494	12,8	1 009	391
1959	4 570	2 360 047	13,5	1 158	473
1960	4 667	2 544 300	13,9	1 299	482
1961	4 682	2 740 251	14,9	1 509	579
1962	4 767	2 879 179	15,3	1 674	676
1963	4 809	3 123 735	16,6	1 920	771
1964	4 870	3 418 033	17,6	2 213	919
1965	4 939	3 677 291	18,6	2 542	1 078
1966	4 934	3 859 677	19,3	2 926	1 227
1967	4 911	4 308 439	21,0	3 367	1 323
1968	4 861	4 632 382	22,3	3 699	1 482
1969	4 769	4 968 802	23,5	4 064	1 526
1970	4 595	5 203 402	24,5	4 592	1 781
1971	4 444	5 454 292	25,1	5 588	2 463
1972	4 351	5 843 820	26,7	6 761	2 970
1973	4 256	6 382 054	28,9	8 466	3 766
1974	4 194	6 805 625	30,3	10 026	4 112
1975	4 117	7 268 552	31,8	12 331	4 983
1976	3 876	7 938 000	34,5	15 699	6 340
1977	3 835	8 521 779	36,6	19 445	7 855

\*A partir de 1949 (inclus), les chiffres donnés englobent ceux qui se rapportent aux coopératives de Terre-Neuve.

ANNUAL REPORT

Evolution des dépenses d'investissement de la région  
1977-1988 (en millions de francs)

Année	Investissement public	Investissement privé	Total
1977	1 200	1 800	3 000
1978	1 300	1 900	3 200
1979	1 400	2 000	3 400
1980	1 500	2 100	3 600
1981	1 600	2 200	3 800
1982	1 700	2 300	4 000
1983	1 800	2 400	4 200
1984	1 900	2 500	4 400
1985	2 000	2 600	4 600
1986	2 100	2 700	4 800
1987	2 200	2 800	5 000
1988	2 300	2 900	5 200

Les données sont exprimées en millions de francs. Les chiffres sont provisoires et peuvent être révisés.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007031 9

DOCS

CA1 EA9 S05 FRE

1979

Les cooperatives au Canada

53650329



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada